

LE TRI DES DÉCHETS



- 1 Les consignes de tri et le recyclage
- 2 Le Point Vert
- 3 Les déchets verts et le compostage
- 4 La déchèterie
- 5 Les résultats du tri
- 6 La nouvelle organisation de collecte



LE TRI DES DÉCHETS

1

Les consignes de tri
et le recyclage

1. Les consignes de tri et le recyclage

Plastique

Seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Dans le doute, jetez le reste avec les déchets ménagers (pot, sachet, barquette, film... en plastique).



barquettes



boîtes



bouteille
opaque



bouteille
transparente



coques
rigides



1. Les consignes de tri et le recyclage

Plastique

Seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Dans le doute, jetez le reste avec les déchets ménagers (pot, sachet, barquette, film... en plastique).



**cubiteiners
et bidons**



films souples



**flacon
alimentaire**



**poches
souples**



polystyrène



1. Les consignes de tri et le recyclage

Plastique

Seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Dans le doute, jetez le reste avec les déchets ménagers (pot, sachet, barquette, film... en plastique).



pots



produits
d'hygiène



produits
ménagères



sacs
et sachets



vaisselle



1. Les consignes de tri et le recyclage

Papier

Tous les papiers se trient et se recyclent : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, catalogues, annuaires, livres et cahiers... Inutile de les comprimer ou de les froisser.

Evitez les papiers spéciaux : papier peint, photos, carbone...



cahiers



enveloppes



journaux, magazines
annuaires, catalogues
prospectus



livres



mouchoirs
essuie-tout
lingettes



1. Les consignes de tri et le recyclage

Papier

Tous les papiers se trient et se recyclent : journaux, magazines, prospectus, enveloppes, catalogues, annuaires, livres et cahiers... Inutile de les comprimer ou de les froisser.

Evitez les papiers spéciaux : papier peint, photos, carbone...



**papier cadeau
brillant**



**papier cadeau
non brillant**



papier calque



papier peint



papier photo



1. Les consignes de tri et le recyclage

Carton et briques

Tous les emballages en carton se recyclent : boîtes, cartonnets, briques alimentaires... même salis ! Il suffit de bien les vider.

Mettez les en vrac, non emboîtés : ils seront plus facilement recyclés.



briques
alimentaires



cartonnets
et étuis



produits
alimentaires



produits
ménagers



rouleaux



1. Les consignes de tri et le recyclage

Métal

A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2014



aérosols



barquettes



boîtes



bouteilles et flacons



1. Les consignes de tri et le recyclage

Métal

A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2014



cintres



feuilles et opercules



canettes



1. Les consignes de tri et le recyclage

Verre

Tous les emballages en verre se recyclent : bouteille, pots, bocaux...
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
La vaisselle et les verres spéciaux (miroir...) ne se recyclent pas.



bouteilles



bouteille d'huile



carreaux, vitres,
vaisselle cassés



flacons,
flacons billes



pots,
bocaux



LE TRI DES DÉCHETS

2

Le Point Vert

2. Le Point Vert

Le Point Vert est le symbole de la responsabilité des entreprises qui financent le dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers.



Le Point Vert incarne l'engagement de plus de 50 000 entreprises qui participent et soutiennent financièrement le dispositif, qui réduisent leurs emballages et sensibilisent leurs consommateurs. Il figure aujourd'hui sur 95% des emballages commercialisés en France.

2. Le Point Vert

TRI ET RECYCLAGE

Les Français trient en moyenne

46,3 kg
d'emballages
ménagers
par habitant
en 2013

DONT

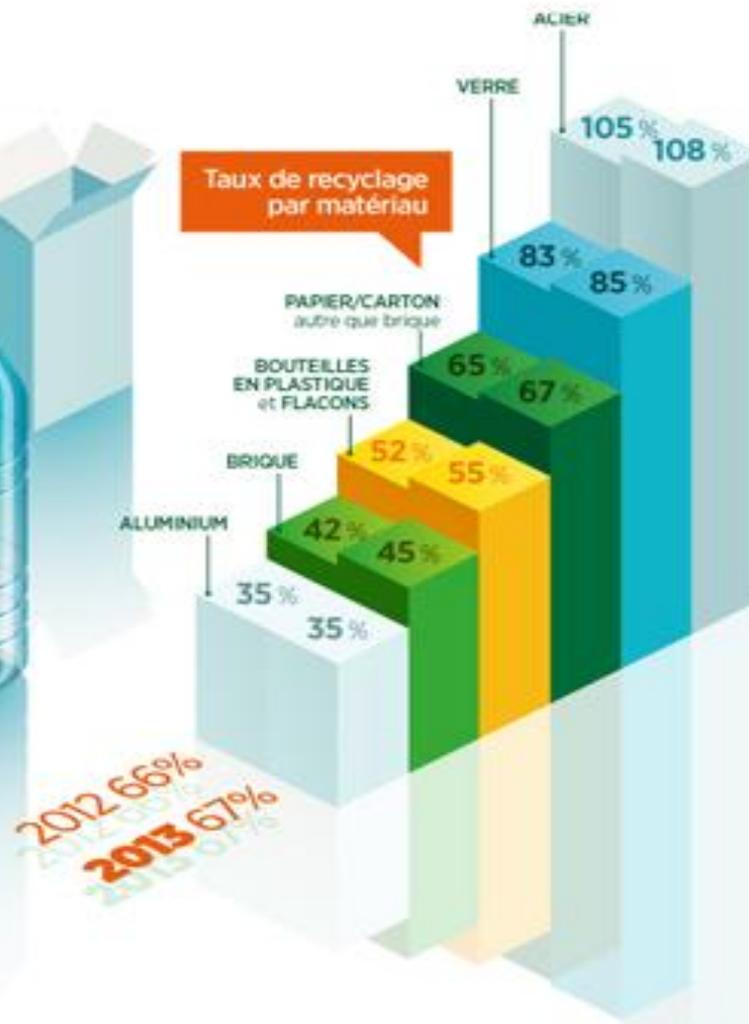
15,9 kg
d'emballages
légers

30,5 kg
d'emballages
en verre



En 2013,
3,193 millions
de tonnes
ont été recyclées

Taux de recyclage
par matériau



BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

En 2013,
la collecte sélective a permis
d'éviter l'émission

de **2,1 millions**
de tonnes
de CO²

C'est l'équivalent
de plus

d'**un million**
de voitures
en circulation
en moins pendant un an



2. Le Point Vert

Une contribution éco-modulée

Les entreprises payent le « Point Vert » pour financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. Le tarif est calculé selon le poids, le matériau et le nombre d'éléments de l'emballage.

Voici quelques exemples du coût du Point Vert pour des emballages couramment utilisés :

Bouteille d'eau 1,5 litre :	environ 0,97 ct €
Canette (aluminium) 33 cl :	environ 0,22 ct €
Pot de yaourt (plastique) 125 g :	environ 0,22 ct €
Boîte de poupée (carton, plastique) :	environ 4 ct €
Flacon de savon (plastique) :	environ 1,087 ct €
Paquet de biscuit (carton, plastique) :	environ 0,76 ct €
Brique de lait 1 litre :	environ 0,69 ct €

En 2013, les entreprises ont versé 665 millions d'Euros de contribution.

2. Le Point Vert

Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.



Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

LE TRI DES DÉCHETS

3

Les déchets verts
et le compostage

3. Les déchets verts et le compostage

La plateforme « Déchets verts » est ouverte de début avril à fin novembre, tous les samedis de 15h à 17h.

On peut y déposer :



branchages



cartons volumineux



gazon



huiles végétales



vêtements,
chaussures,
linge,
petite
maroquinerie



radiographies
médicales

3. Les déchets verts et le compostage

Le compostage individuel permet de réduire le volume des déchets à incinérer.



Prix du composteur de 420 litres :
39 €



Prix du composteur de 700 litres :
60 €

3. Les déchets verts et le compostage

Que peut-on mettre dans le composteur ?

Les déchets compostables

Branchages et petites tailles de haies broyés



Tontes de pelouses



Feuilles mortes



Ecorces d'arbres et copeaux de bois



Fleurs fanées



Mauvaises herbes non grainées



Epluchures de fruits et de légumes



Fanes de légumes, fruit et légumes abîmés



Coquilles d'oeufs



Peaux de bananes



Trognons de pommes



Marc et filtres à café infusions



NE PAS METTRE AU COMPOSTAGE



Gros branchages



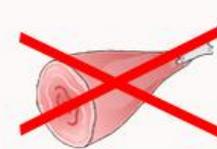
Cailloux et graviers



Mauvaises herbes montées en graine



Coquilles de crustacés



Restes de viandes et de poissons



Os et arêtes

LE TRI DES DÉCHETS

4

La déchèterie

4. La déchèterie

La déchèterie est mise en place sur 3 sites d'accueil différents à raison de 2 interventions annuelles par sites.

Peuvent y être amenés:

- * les encombrants non métalliques
- * les ferrailles
- * les déchets verts
- * les gravats
- * le bois
- * Les DEEE



Site de Hohengoëft

4. La déchèterie

Déchets dangereux des ménages :

Peintures, colles , vernis

Acides, eau de Javel liquide

Désherbants, insecticides

Emballages et matériaux souillés



Collecte le 6 décembre 2014 à Allenwiller

4. La déchèterie

Les ampoules

Se recyclent :

Les néons

Les ampoules basse consommation (sodium, vapeur de mercure, iodure métallique, vidéoprojecteur...)



A jeter à la poubelle :

Les ampoules à filament

Les ampoules halogènes



4. La déchèterie

Les piles

A déposer aux lieux de collecte de chaque commune (mairie / école)



LE TRI DES DÉCHETS

5

Les résultats du tri
sur le territoire du Syndicat

5. Les résultats du tri

Les résultats du tri sur le Territoire (3535 habitants) – Tonnages de l'année 2013

LE VERRE

139,06 tonnes
Soit 40 kg/habitant
(2012 : 148,56 tonnes)



LES PAPIERS/CARTONS/ EMBALLAGES

151,36 tonnes
Soit 43 kg/habitant
(2012 : 160,73 tonnes)



LE PLASTIQUE

16,14 tonnes
Soit 5 kg/habitant
(2012 : 17,01 tonnes)



REFUS DE TRI

15,27 tonnes
Soit 5 kg/habitant
(2012 : 9,12 tonnes)

5. Les résultats du tri

Les résultats des autres collectes sur le Territoire (3535 habitants) – Tonnages 2013

LES ORDURES MENAGERES

820,34 tonnes
Soit 232 kg/habitant
(2012 : 803,34 tonnes)

DECHETTERIE MOBILE

Encombrants/bois :
27,02 tonnes, soit 8 kg/habitant
(2012 : 24,22 tonnes)

Ferraille :
11,32 tonnes, soit 4 kg/habitant
(2012 : 9,34 tonnes)

Gravats :
0 tonne
(2012 : 7,98 tonnes)

Déchets verts
93,16 tonnes, soit 27 kg/habitant
(2012 : 103,34 tonnes)

LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Réactifs et produits divers : 47 kg
(2012 : 56 kg)

Peinture/emballages souillés :
955 kg
(2012 : 1360 kg)

Phytosanitaires : 0 kg
(2012 : 48 kg)

LES PILES

115 kg

DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Gros électro-ménager froid :
2,7 tonnes (2012 : 1,9 tonnes)

Gros électro-ménager hors froid :
2,1 tonnes (2012 : 1,9 tonnes)

Petits appareils en mélange :
3,7 tonnes (2012 : 4,0 tonnes)

Ecrans :
1,9 tonnes (2012 : 2,4 tonnes)

Au total 1609 appareils
(2012 : 1874 appareils)

Recettes aide valorisation

Le Syndicat Mixte a perçu en 2013 les soutiens financiers suivants des repreneurs :

-	Reprise du plastique Valorplast :	3 974,04 €
-	Reprise verre O-I Manufacturing :	2 995,68 €
-	Papier/carton Sonoco Papier :	1 285,74 €
-	Collecte DEEE OCAD3E :	428,88 €
-	Valorisation Eco-emballages :	32 127,38 €
-	Lampes usagées :	250,00 €

TOTAL : 41 061,72 €

LE TRI DES DÉCHETS

6

La nouvelle organisation
de collecte

6. La nouvelle organisation de collecte

A partir du 1^{er} novembre 2014,
la collecte sélective sera organisée comme suit :

Une quinzaine : collecte du papier-carton-plastique-métal



L'autre quinzaine : collecte du verre



**Vous ne sortirez plus les 2 bacs simultanément, comme aujourd'hui.
Vous ne sortirez plus qu'un seul bac toutes les quinzaines.**